

AIDE A LA CONSTITUTION DE FONDS DE BASE, DE FONDS SPÉCIFIQUES OU DE FONDS LIÉS A UNE ANIMATION

Objectifs :

Contribuer au développement de la lecture publique dans les bibliothèques du département en soutenant les acquisitions par une aide liée à la constitution de fonds de base, de fonds spécifiques ou en lien avec une animation.

Bénéficiaires :

Communes ou groupements de communes dotés d'un équipement de lecture publique classé niveau 3 selon les critères de la MCO et adhérents à l'association des Amis de la BDP.

Nature de l'aide :

L'aide porte sur :

- la création ou le développement d'un fonds de base dans le cadre d'une création ou de l'extension d'une bibliothèque (réaménagement, agrandissement ou nouveaux locaux).
- la création de fonds destinés à des publics spécifiques (jeunesse, gros caractères,...) ou l'acquisition de fonds thématiques liés à un projet culturel (accueil d'un auteur, exposition thématique...)

Les fonds pourront être constitués de livres et de documents sonores.

L'aide ne concerne que les bibliothèques ayant un budget minimal d'acquisition tous supports de 1,50€ par habitant et sera reconductible :

- tous les 5 ans pour les fonds spécifiques ou culturels
- sur 2 années consécutives pour la création et l'extension d'un fonds de base

Modalités de calcul et conditions d'attribution de l'aide :

Taux de 60 % de la dépense TTC avec un plafond de 900€.

Constitution du dossier et procédure :

La demande doit être envoyée à Madame la présidente de l'association à l'adresse ci-dessous et doit comporter :

- un devis descriptif et estimatif des documents
- une délibération de la collectivité décidant la réalisation de projet de constitution d'un fonds de base ou d'un fonds spécifique (dans le cas d'une création ou d'un nouveau fonds)
- une présentation du projet d'animation dans lequel s'inscrit la demande (pour les constitutions liées à un projet d'animation).

Modalités de paiement :

Le paiement de l'aide sera effectué sur présentation des factures certifiées payées par le comptable assignataire du bénéficiaire.